

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LIGUE ILE DE FRANCE DE HANDBALL

Le 10 février 2017

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous convier à participer à l'assemblée générale électorale de la LIGUE ILE DE FRANCE DE HANDBALL. Elle aura lieu :

AU CREPS IDF, 1, RUE DU DOCTEUR SAVOUREUX A 92291 CHATENAY MALABRY - 01 41 87 20 30
ELLE SE TIENDRA A PARTIR DE 9 H 30 – LES OPERATIONS DE VOTE SERONT ELECTRONIQUES.

LE PROGRAMME

9 H 30 : Accueil des participants.

Opérations de contrôle des délégués des clubs, des mandats et des procurations. Vous trouverez ci-après les deux documents concernés, qui seront seuls reconnus par la commission de contrôle des élections. Les délégués et mandataires devront justifier à l'entrée de leur identité.

10 H 00 : Ouverture de l'Assemblée par le président de la commission de contrôle des opérations électorales, Monsieur Alain KOUBI trésorier général de la Fédération Française de Handball.

10 H 15 : Présentation des membres de chacune des listes en présence.

10 H 30 : Choix de la liste - Vote de l'assemblée générale – Proclamation du résultat du vote.

10 H 45 : Présentation des binômes élus par les départements pour les représenter au conseil d'administration de la LIGUE ILE DE FRANCE DE HANDBALL.

10 H 55 : Vote de ratification par l'assemblée générale des binômes présentés par les comités départementaux – Proclamation du résultat du vote.

11 h 05 : Suspension de séance - Le conseil d'administration élu se réunit afin d'élire son président, son bureau directeur et ses présidents de commissions.

11 H 30 : Présentation à l'assemblée du comité directeur et mot d'investiture du président de la LIGUE ILE DE FRANCE DE HANDBALL.

11 H 45 : Validation par l'assemblée générale du binôme issu du conseil d'administration qui représentera le Territoire à l'élection du collège des représentants des Territoires au conseil d'administration de la FFHB.

Nous vous remercions de mettre tout en œuvre, afin que votre club soit présent ou représenté à ce grand moment de notre vie associative. Il sera clôturé par un buffet convivial.

LIGUE DE PARIS
ILE DE FRANCE / OUEST
DE HANDBALL
13, allée Jacques Brel
92240 MALAKOFF
Tél. : 01 48 44 87 68 - Fax : 01 46 48 03 91

Georges POTARD
Président de la Ligue PIFO HB

LIGUE ÎLE DE FRANCE / OUEST DE HANDBALL
13, allée Jacques Brel - 92240 MALAKOFF CEDEX
Tél. : 01 48 44 87 68 - Fax : 01 46 48 03 91
Site internet : www.ligue-ile-de-france-handball.com

Jean-Louis KIMMOUN
Président de la Ligue IFE HB

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE

SAMEDI 25 FEVRIER 2017

MANDAT

Je soussigné :Licence n°.....

Président du club (*nom et N° du club*).....

Donne mandat

àLicence n°.....

Pour représenter le club ci-dessus désigné et prendre part aux délibérations et votes devant survenir au cours de l'assemblée générale de la Ligue Ile de France de Handball, réunie le 25 février 2017 (*Rappel de l'article 8.2 des statuts de la Ligue Ile de France de Handball : « Peuvent seules être déléguées des personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques, et licenciées à la fédération dans l'association affiliée qu'elles représentent »*)

à

le

Cachet du club et signature
du président du club

Signature
du mandataire

--

--

Nombre de licenciés du club	
-----------------------------	--

Pour prendre part au vote l'électeur devra obligatoirement justifier de son identité et remettre ce mandat aux personnes chargées de l'organisation du vote.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE

SAMEDI 25 FEVRIER 2017

PROCURATION

Je soussigné :licence n°.....

Président du club (nom et N° du club).....

Donne procuration

Au délégué du club (nom et N° du club).....

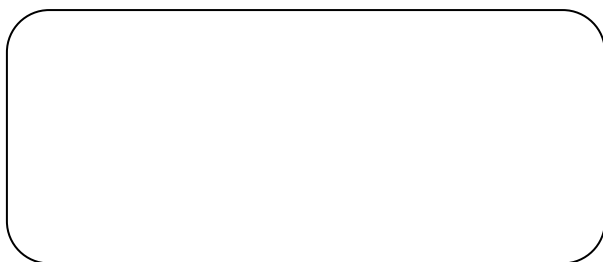
Pour prendre part, en mes lieu et place, aux délibérations et votes devant survenir au cours de l'assemblée générale de la Ligue Ile de France de Handball, réunie le 25 février 2017.

à

le

Cachet du club et signature
du président du club mandant

Signature
du délégué mandataire



Le délégué mandataire peut être soit le président d'un autre club soit la personne mandatée par ce président qui sera alors porteuse d'un mandat.

Nombre de licenciés du club mandant	
-------------------------------------	--

Pour prendre part au vote l'électeur devra obligatoirement justifier de son identité et remettre cette procuration aux personnes chargées de l'organisation du vote.